

en commun

journal d'informations de la Commune de Noble-Contrée

**Concours de photos
Lauréat :
Etienne Verniquet**



**Tentez votre chance
et envoyez-nous
vos clichés !**

numéro 31 - octobre 2023

Moments forts

Désignation de la nouvelle
juge de commune

Assemblée primaire extraordinaire
du 16 octobre 2023

Elections fédérales du
22 octobre 2023

Projet de construction
"Pré du Chêne"



**Noble —
Contrée**
COMMUNE



**Chères concitoyennes,
chers concitoyens,**

Ce numéro de l'automne est résolument tourné vers l'avenir. Nous évoquons dans nos colonnes le centre commercial Noble-Contrée ainsi que les démarches effectuées en lien avec le projet de construction devant la Résidence Pré du Chêne à Venthône.

C'est aussi une page qui se tourne du côté de la justice de Noble-Contrée. Après deux ans et demi de fructueuse collaboration, Fabienne Klingele-Bagnoud passe la main à Mme Delphine Bilgischer en qualité de juge de commune. Nous leur souhaitons plein succès dans la réalisation de leurs projets respectifs.

L'automne évoque également les premières vacances scolaires pour nos élèves. Durant ce temps de repos, les idées de promenade ne manquent pas à Noble-Contrée.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de votre journal communal.

Chargée de communication

Anaïs Zufferey

L'actualité de votre commune

Gérance de la buvette Obabao

En vue du départ de Filippo de Francesco dit "Pippo", qui a émis le souhait de profiter pleinement de sa retraite, nous lançons un appel à candidature pour trouver le futur gérant de la buvette Obabao de Venthône, dès le printemps 2024.

En cas d'intérêt, vous pouvez nous adresser votre projet/dossier par e-mail à l'adresse administration@noble-contrée.ch ou par courrier à l'adresse : Commune de Noble-Contrée, Av. St-François 6, 3968 Veyras, avec la mention "Candidature pour la Buvette Obabao".

Désignation de la nouvelle Juge de commune

La justice de Noble-Contrée change de visage. La juge Fabienne Klingele-Bagnoud a présenté sa démission avec effet au 31 août 2023. Elle a souhaité se lancer un nouveau défi professionnel, ce qui rendait incompatible la poursuite de son mandat communal. Nous la remercions infiniment pour son engagement et lui souhaitons le meilleur pour la suite !

Après l'appel à candidature dans le cadre de l'élection de remplacement, seule une liste a été déposée par le parti Le Centre. La candidate Mme Delphine Bilgischer a dès lors été élue tacitement (sans scrutin). Elle débute officiellement

sa nouvelle fonction de juge de commune dès ce mois d'octobre. Nous lui souhaitons plein succès et nous réjouissons de cette collaboration.



Elections fédérales du 22 octobre 2023

Le 22 octobre prochain, les citoyens sont appelés aux urnes pour renouveler les membres du Conseil national (8 sièges) et ceux du Conseil des Etats (2 sièges), qui représenteront notre canton à Berne.

Le matériel de vote accompagné des notices explicatives vous sont parvenus par courrier postal.

Pour le vote par correspondance, l'électeur doit affranchir l'enveloppe de transmission et la remettre au bureau de poste. L'envoi doit parvenir à l'administration communale au plus tard pour le vendredi précédant l'élection à 17h.

Pour le vote par dépôt à la commune, l'urne est située au guichet d'accueil, installé dans l'ancienne Poste de Veyras. Vous pouvez vous y rendre durant les horaires d'ouverture usuels. Le ven-

dredi précédant le scrutin, le dépôt est possible jusqu'à 17h00.

Le jour du scrutin, il vous est également possible de vous rendre directement au bureau de vote. Ce dernier, situé au centre scolaire de Miège, sera ouvert le dimanche 22 octobre de 9h30 à 11h30. Les citoyens se présentent avec leur propre feuille de réexpédition.

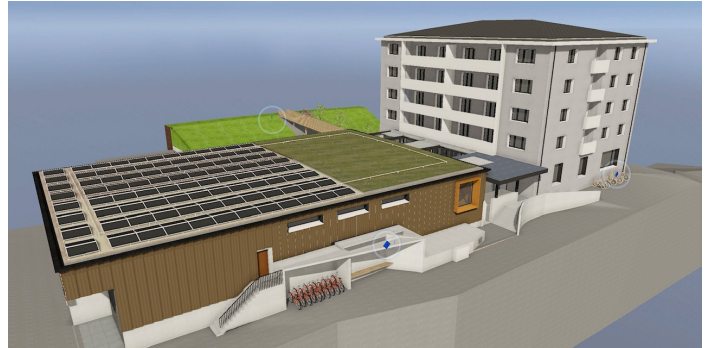
N'oubliez pas de coller l'étiquette autocollante personnelle sur votre feuille de réexpédition, tout en signant également cette dernière.



Demande d'un crédit complémentaire **Assemblée primaire extraordinaire du 16 octobre 2023**

Une assemblée primaire extraordinaire se tiendra le lundi 16 octobre prochain à 20h00 à la salle polyvalente de Veyras. Une demande de crédit complémentaire de 2,5 millions de francs est soumise aux citoyens pour approbation, en vue de la construction du centre commercial Noble-Contrée à Veyras et son financement.

Nous nous réjouissons de vous y retrouver nombreux, afin de présenter en détails les avancements du projet qui a obtenu le feu vert en février dernier.



Mise hors service des réseaux d'irrigation **de Miège, Venthône et Veyras**

La mise hors service des réseaux d'irrigation s'effectuera, si les conditions météorologiques le permettent, dès le 31 octobre 2023, par le service des eaux de notre commune pour le secteur de Veyras et par les consortages de Miège et de Venthône.

Ainsi, nous prions les propriétaires de bien vouloir procéder au contrôle de leurs propres installations par l'ouverture des robinets privés et des bouchons afin de prévenir tous dégâts durant la période de gel.

Nous vous rappelons que la commune et les consortages déclinent toute responsabilité en cas de dégâts causés aux réseaux privés suite au non-respect élémentaire d'entretien de ceux-ci.



Développement durable **Pose de panneaux solaires sur le toit de l'école de Miège**

La toiture de l'aile Sud de l'école de Miège est désormais dotée d'une installation solaire photovoltaïque. Cet investissement communal permettra de couvrir 62 % de la consommation électrique du centre scolaire. L'installation est composée de 100 modules fournissant une puissance de 41 kWp.

De plus, les luminaires de la route cantonale reliant Miège à Veyras ont été modernisés, en remplaçant les lampes à sodium par la technologie LED, beaucoup plus économique et moins gourmande en énergie.



Projet de construction "Pré du Chêne" : intégration d'une nurserie et d'appartements à encadrement médico-social

Dans le cadre du plan d'aménagement détaillé (PAD) « Pré du Chêne » accepté en 2014 par l'assemblée primaire de Venthône et homologué par le Conseil d'Etat en 2015, un promoteur de la commune projette la construction de trois petits immeubles sur des terrains privés et communaux situés devant le home de Venthône. Sollicitée à ce sujet en 2021 déjà, la commune considère que ce projet répond aux impératifs de densification des centres définis par la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et qu'il propose des logements collectifs tout en offrant aux futurs habitants des commodités concrètes d'accès à pied aux nombreux services et commerces situés à proximité.

Lors de l'assemblée primaire de juin dernier, la commune a présenté ce projet. Dans la foulée, un groupement d'opposants a déposé une pétition, soulevant plusieurs arguments. Sensible à certains de ces derniers, le Conseil communal a décidé de modifier le projet initial en intégrant dans un des trois immeubles la future nurserie communale (initialement prévue au centre du village) ainsi qu'une salle de 80m² destinée aux activités des sociétés villageoises. Ces services revêtent un caractère prioritaire pour le Conseil en répondant à deux besoins communaux avérés, à savoir celui du manque de salles communales à disposition des sociétés et celui d'un service à nos jeunes familles par la réalisation de places en nurserie.

Lors d'une séance d'information organisée le 13 septembre dernier, le Conseil communal a présenté en détail ce projet puis a répondu aux nombreuses questions et remarques émises par les citoyens présents, majoritairement issus du village de Venthône.

Le second immeuble comprendra des appartements à encadrement médico-social (logements protégés pour seniors) ainsi que des studios pour le personnel du home. Le troisième immeuble se composera quant à lui de six appartements, visant à répondre à la forte demande de logements sur Venthône. Afin de permettre la concrétisation de ce projet en grande partie d'utilité publique et la réalisation du PAD "Pré du Chêne", la commune a vendu environ 1'600 m² de terrain communal au prix du marché. La municipalité a veillé à conserver du terrain constructible dans le périmètre afin de pouvoir y bâtir un projet ultérieurement.

Conditionné au respect des contraintes contenues dans le règlement du PAD « Pré du Chêne » (parking sous-terrain, espaces verts, architecture, etc.), le projet mis à l'enquête est en cours d'analyse auprès de l'autorité compétente (à savoir la Commission cantonale des constructions), plusieurs oppositions ayant été déposées. La commune reste désormais dans l'attente de la détermination du Canton.



Actualités de nos sociétés

Commission des aînés : à Veyras, les aînés ont rendez-vous les mardis 10.10, 24.10, 07.11 et 14.11.2023 de 14h à 17h à la salle communale pour participer aux après-midis jeux. Les aînés des trois villages sont les bienvenus. Si des personnes souhaitent s'engager dans une des trois commissions des aînés, elles peuvent contacter notre Vice-présidente Mme Gaëlle Oggier par e-mail à gaelle.oggier@noble-contree.ch.

Agenda des manifestations

13 oct. : Loto du Chœur mixte de Muzot, salle polyvalente de Veyras

14 oct. - 12 nov. : Exposition de l'artiste Corinne Kohli, Galerie du Château de Venthône

15 oct. : Confirmation pour les trois paroisses, Eglise de Venthône

31 octobre : Fête d'Halloween, Grange de la Calattra à Miège

5 nov. : Loto du Chœur mixte de la Cécilienne, salle polyvalente de Venthône

8 nov. : Vente-échange, salle polyvalente de Veyras

24 nov. : Loto de la Fanfare la Concordia, salle polyvalente de Miège

Ce journal mensuel informe nos habitants des actualités sociales, politiques et économiques de Noble-Contrée. Il est à la disposition des associations ou particuliers qui souhaiteraient proposer un sujet ou poser une question. Pour ce faire, ils peuvent nous écrire à communication@noble-contree.ch.

noble-contree.ch
f @noblecontree
ig @noblecontree
in Commune de Noble-Contrée

Téléchargez notre application mobile en scannant les QR codes suivants :



Impressum
 Tirage : 2'280 exemplaires
 Prochaine parution : 10 novembre 2023
 Délai de rédaction : 20 octobre 2023
 Imprimerie : Schoechli, Sierre